



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 10 Juillet 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

**Numéro
2014/JUIL/79**

**Point de l'ordre du jour
3**

**OBJET
MISE EN PLACE D'UN
GROUPE DE TRAVAIL
PRÉFIGURANT LA
CRÉATION D'UN CONSEIL
DES SENIORS**

**RAPPORTEUR
Mme BAUX**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 18/07/2014
L'affichage en mairie le : 18/07/2014
La notification le :*

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 10 Juillet 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 4 Juillet 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Emmanuel JAECK** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme P. MATON, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD, Mme M. RICHARD et M. N. MASSY.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme M-P. DOSTE a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme V. LETARD a donné procuration à M. A. CARRAL
M. J-B. CHEVALLIER a donné procuration à Mme M-P. GLEIZES
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. P-Y. SCHANEN a donné procuration à M. E. JAECK
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à Mme P. MATON
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme G. BAUX
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT

Exposé des motifs

Madame BAUX indique que dans le cadre des objectifs retenus par la municipalité concernant la mission Seniors, afin de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, il est proposé au Conseil municipal la mise en place d'un groupe de travail préfigurant la création d'un conseil des Seniors.

Un conseil des seniors, c'est une démarche de démocratie participative, de dialogue et de proposition pour mettre en valeur le rôle des Seniors, leur compétence, leur envie de transmettre leur savoir et leur mémoire. Il ne faudra pas oublier les personnes plus ou moins isolées : notre objectif sera aussi d'essayer de rompre cet isolement.

Depuis 2003, 2006 et 2009, plusieurs structures extra-municipales fonctionnent déjà à Ramonville Saint-Agne : le conseil des jeunes, les conseils de quartier et le conseil économique communal.

Il est donc proposé au conseil municipal la mise en place d'un groupe de travail qui aura pour objectif de préfigurer ce conseil des seniors, d'en définir les contours, le fonctionnement.

Le groupe de travail pourra regrouper institutionnels, associations et conseils de quartiers, dans le but de décloisonner et mutualiser la réflexion.

Composition du groupe de travail

◆ Les élus :

- Le maire ;
- L'élue mission Seniors ;
- L'élu délégué à la Démocratie et Communication ;
- L'élue déléguée à l'aménagement du Territoire, Patrimoine, Transports ;
- L'élue déléguée à la Cohésion Sociale, Développement social de quartier, Intercommunalité ;
- L'élu délégué à la Culture ;
- Un représentant du groupe d'opposition « Ramonville d'Avenir » ;
- Un représentant du groupe d'opposition « Solidarité, Ecologie, Démocratie ».

◆ Techniciens

- CCAS et Foyer Résidence ;
- E.H.P.A.D ;
- Vie associative ;
- Médiathèque et Centre Culturel ;
- Sports

◆ Associations :

- Toutes associations intéressant les Seniors (cinéma l'Autan, Arc en ciel, Amitié solidarité...),

◆ Société civile :

- Deux représentants par conseils de quartiers.

Pistes de réflexion pour la création du conseil des seniors

◆ Création d'ateliers évolutifs sur les sujets suivants :

- Vie quotidienne (logement, santé, transports, déplacements...),
- Transmission (développement du lien intergénérationnel, les aînés apportant leur contribution par leur mémoire et leur savoir),
- Culture et loisirs,
- Tout sujet à l'initiative du groupe de travail et ensuite du conseil des seniors.

Le conseil pourra faire appel à des spécialistes ou des experts.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame BAUX et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la création d'un groupe de travail préfigurant la création d'un conseil des Seniors.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : *17/07/2014*
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*